

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Juillet 2020**

**OBJET : Pacte d'objectifs pour l'emploi - Partenariats 2020 avec les GEIQ
(Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification).**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder, dans le cadre du dispositif "Pacte d'objectifs pour l'emploi", un montant global de subventions de 86 000 € conformément au tableau du rapport ;
- d'approuver le texte de la convention type de mise en œuvre de ce pacte ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions qui seront établies sur ce modèle.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**